

Prendre en charge l'arrêt de travail, l'accident de travail et maladie professionnelle

ATMP-FC

Objectifs

Objectifs généraux:

- Mobiliser les dispositifs sociaux, légaux, en lien avec l'Assurance Maladie, lors des situations de risque de désinsertion professionnelle
- Evaluer le risque de désinsertion sociale
- Mettre en place les procédures de protection pour les patients en inaptitude temporaire à exercer une activité professionnelle.
- Faciliter le retour à une activité professionnelle en réévaluant les capacités et en proposant les adaptations possibles de postes de travail.
- Favoriser une coordination avec les autres intervenants pour prévenir, accompagner et clôturer un accident de travail et une maladie professionnelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

Séquence 1. Arrêt de travail

- Décrire les règles de prescription d'un arrêt de travail dans le cadre de l'assurance maladie du régime général (initial, prolongation, longue durée, temps partiel)
- Définir les conditions de clôture d'une période d'arrêt de travail (Temps partiel, réintégration, invalidité)
- Identifier les différents intervenants dans le cadre d'un arrêt de travail de longue durée afin d'éviter une désinsertion socio professionnelle

Séquence 2. Accident de travail

- Identifier les procédures administratives pour faire reconnaître un accident de travail.
- Faciliter la clôture d'un accident de travail (guérison, consolidation) et en connaître les conséquences afin de faciliter la réinsertion.

Séquence 3. Maladie professionnelle

- Décrire les éléments des tableaux de maladies professionnelles
- Distinguer les procédures pour reconnaître une maladie professionnelle.

Public Visé

MEDECINS GENERALISTES

Pré Requis

Médecin en exercice

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation cognitive : Ateliers et plénières en présentiel
Etude de cas cliniques

Qualification Intervenant(e)(s)

MEDECIN AGREE

Parcours pédagogique

Nous aborderons successivement, les cas d'arrêt de travail pour raison maladie, l'accident de travail et la maladie professionnelle. Ces trois situations entraînent un risque de désinsertion professionnelle qui doit être appréhendé par le médecin traitant.

La prescription d'un arrêt de travail est un acte thérapeutique engageant pleinement la responsabilité du médecin prescripteur tant en ce qui concerne sa durée que de ses modalités de mise en œuvre.

Les médecins généralistes sont en situation d'accompagnement face aux divers dispositifs d'aide pour faciliter le maintien ou le retour de l'activité professionnelle. Ils doivent être en capacité de mobiliser, avec l'aide des acteurs sociaux, le dispositif adapté pour son patient et éventuellement de lui permettre de disposer d'un temps de soins suffisant avant d'envisager ce retour.

L'HAS a publié un rapport en Septembre 2004 assortis d'un ensemble de propositions en cours de mise en œuvre.

Les médecins traitants sont, aussi, régulièrement confrontés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Le rôle qu'ils ont à jouer tout au long de cet épisode de la vie de l'employé est crucial. De la première constatation au suivi, du traitement à la consolidation avec séquelles ou à la guérison, le médecin intervient à tous les stades de la procédure.

D'autre part, le médecin traitant a un rôle majeur dans le dépistage de pathologies liées au travail, il exerce ce rôle en collaboration avec le médecin du travail.

La prévention des maladies professionnelles nécessite une bonne connaissance

M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : ATMPFC-20220201

des conséquences de l'activité professionnelle sur la santé des travailleurs. Tout médecin doit déclarer tout symptôme d'imprégnation toxique ou toute maladie qui, à son avis, présente un caractère professionnel.
Le cadre réglementaire de ces différentes prestations restera limité au régime général qui comporte plus de 25 millions d'assurés. Le cadre de la fonction publique fait l'objet d'un autre programme de DPC.

Voir les dates de sessions en bas de page

Méthodes et modalités d'évaluation

pre et post test

Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 5 à 47 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **665.00**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

indemnisation Inter
315.00 €

Exonérés de TVA en vertu du a du 4° du 4 de l'article 261 du CGI



Contactez-nous !

JACQUES GRICHY
PRESIDENT

Tél. : 0134164690
Mail : j.grichy@maform.fr

Code DPC
10402200006

